

PRÉSENTATION DU KIT DE SENSIBILISATION 1^{ER} VOLET

OBJECTIF DU KIT DE SENSIBILISATION

Vous trouverez dans ce kit de sensibilisation un ensemble d'outils pédagogiques à destination des collaborateurs de votre structure. Tous ces outils ont vocation à être partagés au sein de vos entreprises, collectivités et associations.

Ce kit est diffusé **sous une licence ouverte (Etalab 2.0)** afin d'en permettre une large diffusion.

Il vise à **développer de bonnes pratiques et à sensibiliser aux questions de sécurité du numérique** dans les usages personnels, et entraînera par conséquent des améliorations dans les usages professionnels: la sécurité du numérique, c'est partout et tout le temps, à la maison comme au travail!

Cette approche vous permettra de **faire progresser vos collaborateurs avec des supports pédagogiques** que vous pouvez adapter à votre environnement.

CONTENU DU KIT DE SENSIBILISATION

Le premier volet du kit de sensibilisation est téléchargeable ici : www.cybermalveillance.gouv.fr/contenus-de-sensibilisation

Il contient des supports pédagogiques diversifiés sur 4 grands thèmes qui représentent des risques majeurs auxquels sont exposés vos collaborateurs :

- l'**hameçonnage** (phishing)
- la gestion des **mots de passe**
- l'utilisation des **appareils mobiles** (téléphones et tablettes)
- la sécurité des **usages professionnels et personnels**

Ces outils présentent différents niveaux d'accès :

- des **vidéos** accessibles à l'ensemble des collaborateurs quel que soit leur niveau de sensibilisation
- des **mémos** à utiliser lors de séances de sensibilisation à la sécurité du numérique et à afficher dans les espaces communs
- des **fiches pratiques et fiches réflexes** pour les collaborateurs qui souhaitent aller plus loin sur le sujet

EXEMPLES D'UTILISATION DU KIT DE SENSIBILISATION

- Diffusion des **vidéos de sensibilisation sur les écrans d'accueil**
- Organisation de **séances d'information** basées sur les contenus des fiches pratiques
- Affichage des **mémos dans les couloirs et espaces collectifs**
- Organisation de **misés en situation ludiques** à partir du kit
- Diffusion de l'information via vos **newsletters internes et externes** (par exemple votre comité d'entreprise)
- Support à l'**organisation d'actions de formation** initiale ou continue du personnel autour de nos contenus
- Ajout à la **charte informatique** de votre entité

INFORMEZ VOTRE HIÉRARCHIE DE L'EXISTENCE DU KIT
ET PROPOSEZ-LUI DE L'UTILISER EN INTERNE !

Envoyez-nous sur contact@cybermalveillance.gouv.fr vos meilleures idées d'utilisation du kit de sensibilisation : elles seront mises en avant sur nos réseaux sociaux.



RÉUTILISATION ET DIFFUSION DU KIT DE SENSIBILISATION

Ce contenu est le vôtre!

L'ensemble des contenus de ce kit de sensibilisation est diffusé sous licence ouverte Etalab 2.0.

Vous êtes libres de :

- les **reproduire** et les **copier**
- les **adapter**, les **modifier**
- les **communiquer**, les **diffuser** et les **redistribuer**
- les **exploiter** en les incluant dans vos propres productions

Sous réserve de mentionner la source de l'information (ici : Cybermalveillance.gouv.fr)

Voir www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence

RETROUVEZ LES CONTENUS DE PRÉVENTION ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES SUR :

www.cybermalveillance.gouv.fr ET SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX :   

INSCRIVEZ-VOUS POUR RECEVOIR LE PROCHAIN VOLET DU KIT DE SENSIBILISATION!

www.cybermalveillance.gouv.fr/inscription-sensibilisation



À PROPOS DE CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

Lancé en octobre 2017, Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif national d'assistance aux victimes de cybermalveillance. Ce dispositif a été incubé par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) en copilotage avec le ministère de l'Intérieur et avec le soutien des ministères de l'Économie et des Finances, de la Justice et du secrétariat d'État chargé du Numérique. Il est désormais piloté par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) ACYMA.

Ses publics sont :

- les **particuliers**
- les **entreprises** (hors opérateurs critiques – OIV – qui relèvent de l'ANSSI)
- les **collectivités** (hors opérateurs critiques – OIV – qui relèvent de l'ANSSI)

Ses missions sont :

- l'**assistance aux victimes** d'actes de cybermalveillance
- l'**information** et la **sensibilisation** au niveau national sur la sécurité numérique
- l'**observation du risque numérique** pour pouvoir l'anticiper



LES MEMBRES DU GIP ACYMA



SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ
DU NUMÉRIQUE
avec
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

PREMIER MINISTRE

